

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE KNOERINGUE  
DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2017**

**LISTE de PRESENCE**

**Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire**

**Présents :** MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.  
MM. DOPPLER Franck, GENG Caroline, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny,  
MUNCH Pascal, RAPP Chantal,

Absente excusée : SCHLURAFF Nadia.

**Le secrétaire de séance :** Mme GENG Caroline.

**Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 3 avril et du 15 mai 2017
2. Traversée des routes
3. PLU
4. Urbanisme
5. Affaires scolaires
6. Affaires financières
7. Saint-Louis Agglomération
8. Divers

**1. – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX des réunions du 3 avril et 15 mai 2017**

Les procès-verbaux, expédiés à tous les membres, sont commentés par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

**2. – TRAVERSEE des ROUTES**

**2.1. – Comptage du trafic routier**

Dans le cadre de la sécurisation du village, une opération préalable de comptage de trafic automobile a été réalisée par l'Entreprise Vialis en 5 points du 9 au 15 juin 2017.

- Rue d'Altkirch (vers Berentzwiller)
- Rue d'Altkirch (vers Ranspach le Haut)
- Rue de Bâle (vers Folgensbourg)
- Rue de Bâle (devant l'école)
- Rue de Muespach.

Les rapports sont consultables en mairie.

## **2.2. – Travaux de voirie sur Route Départementale – enfouissement des réseaux**

Il a été dit, au cours de la réunion du 7 juin 2017 rassemblant les représentants communaux, du cabinet IVR, du Département, du Syndicat d'électricité, de Rosace et le responsable de Saint-Louis Agglomération en charge des travaux de voirie, que :

- pour fixer la ou les zones de travaux ainsi que les principes d'aménagement, l'étude de sécurité doit être réalisée rapidement,
- pour cerner les différents budgets, des diagnostics sont nécessaires (AEP, assainissement, amiante et HAP – Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques – étude de sol, éclairage...),
- un plan et un chiffrage des travaux devront ensuite être réalisés (besoin d'un relevé topographique...),
- les demandes d'accompagnement et d'aides pourront être lancées (Bureau Technique et Département)
- une planification des travaux pourra être faite,
- la commune fera éventuellement le choix de réaliser les réseaux secs en priorité.

Monsieur LUSY Bruno, de Saint-Louis Agglomération, à la lecture de ce compte-rendu, émet l'idée selon laquelle un projet de planning prévisionnel de réalisation des différentes prestations à réaliser, compte tenu des annonces des différents intervenants à cette réunion, aurait permis d'éclairer tout le monde et aurait donné une lisibilité à la commune sur l'ordonnancement des actes à conclure.

## **3. – PLU**

Monsieur le Maire informe que le règlement en zone UB relatif au stationnement a été modifié selon les termes suivants, à savoir :

- Une seule place de stationnement est requise pour un logement inférieur à 50 m<sup>2</sup>.
- Trois places de stationnement sont requises pour tout logement supérieur à 50 m<sup>2</sup>.

Concernant la zone UA, il est spécifié : « Les besoins en stationnement étant essentiellement fonction du caractère des établissements, des normes minimales pourront être demandées compte tenu de la nature, de la situation ou d'une éventuelle polyvalence d'utilisation des aires... »

Cela sous-entend que dans le cas d'un immeuble à plusieurs logements, la règle peut être adaptée à la demande de la commune.

## **4. – URBANISME**

### **4.1. - Lotissement**

### **4.2. – Abri de jardin – exonération de la taxe d'aménagement**

Il est proposé au Conseil d'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 8°,

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi de finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes ou des EPCI,

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les abris de jardin soumis à déclaration préalable, sont exonérés en totalité de la taxe d'aménagement.

#### **4.3. – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**

La vente du bien non bâti situé en section 2, parcelle 199/113, d'une superficie de 2256 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme GRAFF née HOCHENAUER Marie-Claire à SURMELI Güven est soumise au droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, pouvant avoir un intérêt dans l'achat de cette parcelle dans le cadre de la localisation du nouveau cimetière, souhaite obtenir des informations complémentaires et charge, dans ce but, Monsieur le Maire de contacter la partie vendeuse.

Un délai de réflexion supplémentaire est demandé.

#### **4.4. - Documents d'urbanisme**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

<b>Documents d'urbanisme</b>	<b>Lieu/Adresse</b>	<b>Motif</b>	<b>Avis</b>
CU Munch Patrick	Rue du Gal de Gaulle	CU d'information	En cours
DP Schaerer Jean Luc	21, rue du Gué	Clôture en bois	En cours
DP Litzler Christian	9, rue de Bâle	clôture	En cours
DP Wencker Philippe	14, rue de l'Eglise	Clôture	En cours
PC Maigret Jean Paul	14, rue des prés	Véranda de 30m <sup>2</sup>	En cours

### **5. – AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **5.1. – Subvention scolaire**

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de **39 euros** (13 €/jour pendant 3 jours) à :

- BOURDIER Basile,

pour le voyage scolaire en Alsace du 18 au 20 mai 2017.

## **5.2. – Rythmes scolaires**

Madame Caroline GENG fait savoir que, suite à un sondage initié par les délégués des parents d'élèves au conseil d'école, la grande majorité d'entre eux souhaite un retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école qui se réunira lundi 26 juin 2017 décidera, ou non, de ce changement de rythme scolaire.

## **6. – AFFAIRES FINANCIERES**

### **6.1. – Dotations**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les fiches de notification des diverses dotations versées à la commune ont été éditées et qu'elles sont quasi conformes aux sommes prévues au Budget Primitif 2017.

Dotation forfaitaire : 21 784 € (23 000 € prévus au BP)

Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 6 361 € (5 500 € prévus au BP)

Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 11 606 € (10 000 € prévus au BP)

Dotation Elu Local : 2 962 € (2 500 € prévus au BP)

Les chiffres ainsi notifiés devraient produire un petit excédent de dotation de l'ordre de 1 700 € (par rapport aux prévisions budgétaires) sur l'ensemble de l'année 2017.

### **6.2. – Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC 2017**

La fiche de ventilation définitive selon la répartition de droit commun du prélèvement au titre du FPIC entre Saint-Louis Agglomération et la commune de Knoeringue a été éditée.

Il incombe à la commune de Knoeringue de verser la somme de 5 873 €.

## **7. – SAINT-LOUIS AGGLOMERATION – Motion à l'attention du conseil d'administration de l'Euroairport**

Des statistiques publiées au début de l'année 2017 font état d'un accroissement significatif et continu depuis 2012 du nombre d'envols la nuit entre 23 heures et 6 heures le matin depuis l'EuroAirport.

Cet accroissement doit être mis en relation avec l'augmentation des interpellations légitimes auxquelles doivent répondre les élus des communes riveraines de l'aéroport au sujet des nuisances sonores nocturnes générées par les envols entre 23 heures et 6 heures le matin.

Force est de constater que cette tranche horaire est particulièrement sensible pour la population car les émergences de bruit à chaque décollage sont perçues de manière amplifiée durant cette période de nuit où chacun a le droit de bénéficier d'un repos nocturne de qualité.

Si l'EuroAirport est un vecteur essentiel de la vie économique et sociale du bassin de vie de la Région des 3 Frontières, son développement peut et doit rester compatible avec les attentes de bien-vivre des populations riveraines.

Pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens et sans que cela ne pénalise aucunement le développement des activités de l'EuroAirport, le Conseil Municipal de Knoeringue

- exige l'interdiction de tout décollage d'avion entre 23 heures et 6 heures du matin, interdiction appliquée par de nombreux aéroports,
- demande, par ailleurs, pour réduire globalement les nuisances
- que l'envol direct vers le Sud soit privilégié pour tous les vols à destination du Sud,
- que les décollages vers le Sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

## **8. – DIVERS**

En divers sont évoqués les points suivants :

- Le démontage éventuel de la ruche sur le terrain du Dorfhüs,
- Le dépôt de pneus qu'il convient de dégager,
- L'entame des travaux de peinture de la salle polyvalente.
- Les Pacs (Pacte Civil de Solidarité) seront enregistrés en mairie dès le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

En effet, le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 est venu préciser les modalités de transfert, de l'enregistrement, de la modification et de la dissolution des Pactes Civiles de Solidarité. Actuellement du ressort des Tribunaux d'Instance, les Pacs relèveront des Officiers d'Etat Civil à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, comme prévu par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle. C'est l'officier de l'Etat Civil du lieu de résidence commune des futurs partenaires qui sera compétent. En cas d'empêchement grave à la fixation de la résidence commune, c'est l'Officier de l'Etat Civil de la commune où se trouve la résidence de l'une des parties qui sera compétent.

Le Maire pourra déléguer la gestion des Pacs à un ou plusieurs fonctionnaires municipaux titulaires.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 3 avril et du 15 mai 2017
2. Traversée des routes
3. PLU
4. Urbanisme
5. Affaires scolaires
6. Affaires financières
7. Saint-Louis Agglomération
8. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des  
délibérations du conseil municipal de Knoeringue  
de la séance du 19 juin 2017**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
<b>UEBERSCHLAG André</b>	<b>Maire</b>		
<b>GROELLY Patrick</b>	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>		
<b>MERTZ Véronique</b>	<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>		
<b>BURGY Michel</b>	<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>		
<b>DOPPLER Franck</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>GENG Caroline</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>GUTZWILLER Laurent</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>MUNCH Johnny</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>MUNCH Pascal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>RAPP Chantal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>SCHLURAFF Nadia</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Absente</b>	